



Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2022 à 18H30

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX

Le VINGT-DEUX SEPTEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **Jean-Paul ROSELEUX, Maire**

Etaient présents :

Mesdames Carole DERUY, Sylvie MAUTALEMENT, Martine OLIVIER

Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoint

Mesdames : BRESON Martine, DUVAL Marie-Pierre, GABRIEL Madeleine, GAUDEFROY Sandrine, HERBLOT Corinne, LAFONT Rosalie, NIVAL Anita

Messieurs : AUBAS François, BAUDOIN Gilles, BRODIN Marc, CARRE Frédéric, LEGRAND Gilbert, LEMAIRE Franck

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Safia ALLAL

Pouvoirs : Valentin GUILLEUX donne pouvoir à Carole DERUY
Jean-Charles LEFEVRE donne pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX
Katia REYES donne pouvoir à Sylvie MAUTALEMENT

**Martine BRESON et Franck LEMAIRE sont désignés assesseurs,
Jean-Luc LEDUC est élu secrétaire de séance.**

Ordre du jour de la séance :

1. Modification de la constitution des commissions municipales
2. Modification des représentants au sein des délégations extérieures
3. Désignation d'un conseiller municipal incendie et secours
4. Indemnités des élus
5. Modification du tableau des effectifs : avancement de grade
6. Recrutement d'une apprentie
7. Adhésion au service médiation du centre de gestion
8. Recrutement et rémunération des agents recenseurs
9. Réforme des modalités de publicité des actes
10. Passation de marché : travaux rue Paul Claudel
11. Passation de marché : restauration de l'église Sainte-Macre
12. Mise en place de la vidéo-protection
13. Extinction de l'éclairage public
14. Modification du règlement de la salle des fêtes
15. Protection des monuments historiques ou remarquables
16. Dénomination rue Claudel
17. Mise en place d'une zone de circulation à 30 km/h
18. Prime à l'achat de vélo
19. Approbation du compte-rendu annuel, concession d'aménagement pour la création d'un nouveau quartier

En début de séance, Monsieur le Maire a donné les informations suivantes :

- Point sur les travaux de l'église par Martine OLIVIER : le démontage de la flèche doit intervenir dans les prochaines semaines. Un calendrier précis du chantier va être mis en place.
- Courrier d'une riveraine adressant ses félicitations pour les travaux réalisés rue Paul Claudel.
- Projets de requalification de la place Aristide Briand : les prestataires rendent leurs propositions en septembre, les élus seront consultés puis les habitants.
- Pour lutter contre les inondations, l'arasement des talus a commencé entre Villemoyenne et Villeneuve-sur-Fère et sur la route de Beuvarde. De même, le fossé du chemin communal à Villemoyenne est en cours de busage.
- Le ministre de l'Intérieur a donné officiellement son accord sur le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie.
- La communauté d'agglomération installera des points d'apport volontaire enterrés en centre-bourg et semi-enterrés au quartier du Parchet.
- Une commerçante a demandé que le marché du mercredi soit déplacé rue des Marchands. Après consultation des commerçants ambulants et avis des élus lors de la réunion de préparation du conseil, la décision est de le maintenir sous la halle et aux abords pour ne pas fragiliser l'activité et maintenir une bonne visibilité.
- Le marché dominical est suspendu pour l'automne et l'hiver, il pourra reprendre au mois de mai.
- Les illuminations seront installées pour la fin d'année, mais sur une zone plus restreinte et dans un temps réduit.
- En accord avec les agents municipaux, le chauffage de la mairie sera réglé à 19° entre 7 heures et 16 heures, puis baissé le soir et le week-end.
- Une sage-femme et une thérapeute familiale sont installées au cabinet du Château.
- Un projet d'implantation d'une école de formation aux métiers du textile est actuellement à l'étude.
- Plusieurs manifestations auront lieu en octobre :
 - o Concert de la Garde républicaine le samedi 8 à 15 heures,
 - o Concert d'orgue en l'église Sainte-Macre le dimanche 9 octobre à 16 heures,
 - o Loto du comité des fêtes du Muguet le dimanche 9 octobre à la salle des fêtes,
 - o Marché d'automne le dimanche 23 de 10 heures à 17 heures,
 - o Exposition de céramiques et lithographies d'André Brasilier samedi 22 et dimanche 23 en mairie.
 - o Sans oublier, la semaine prochaine, mercredi 28 septembre, un spectacle dans le cadre du festival C'est comme ça de L'échangeur, Ersatz, à 19H30 à la salle des fêtes.

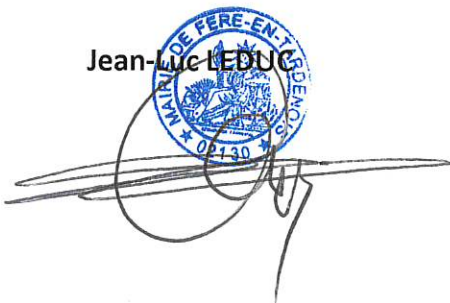
Puis, sous la présidence de M. Jean-Paul ROSELEUX, maire, le conseil municipal, à l'unanimité, a :

- modifié la constitution des commissions municipales,
- modifié la représentation de la commune au sein des délégations extérieures,
- désigné une conseillère municipale incendie et secours,
- modifié la répartition des indemnités des élus pour tenir compte de la démission d'un conseiller délégué,
- modifié le tableau des effectifs communaux pour permettre l'avancement de grade d'un agent,
- recruté une apprentie,
- adhéré au service médiation du centre de gestion,
- décidé du recrutement et de la rémunération des agents recenseurs pour la campagne 2023,
- modifié les modalités de publicité des actes conformément à l'ordonnance n°2021-1310 et au décret n°2021-1311,
- autorisé l'attribution du marché des travaux rue Paul Claudel,
- autorisé l'attribution du marché de restauration de l'église Sainte-Macre,
- décidé d'étudier la possibilité de mise en place de la vidéo-protection,
- décidé d'éteindre l'éclairage public de 23 heures et 5 heures du matin à compter du 29 octobre 2022,
- avec deux abstentions, modifié le règlement de la salle des fêtes pour lutter contre les nuisances sonores,
- engagé une démarche de protection des monuments historiques ou remarquables,
- dénommé la rue Claudel rue Camille et Paul Claudel,
- mis en place une zone de circulation à 30 km/h,
- instauré une prime à l'achat de vélo,
- approuvé le compte-rendu annuel relatif à la concession d'aménagement pour la création d'un nouveau quartier.

La séance a été levée à 19H10.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc LEDUC



A blue circular official stamp of the commune of Fère-en-Ardenne (02130) is placed over the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FERÉ-EN-ARDENNE' and '02130'.

Le Maire

Jean-Paul ROSELEUX



A blue circular official stamp of the commune of Fère-en-Ardenne (02130) is placed over the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FERÉ-EN-ARDENNE' and '02130'.